



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H
CD : M. FORNARELLI
Excusés : Mme QUENTEL,
MM. BEZIA, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

PV du 19 mai 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2026 / 2027 Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 29 juin dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.



(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

COUPES

Coupes de l'Essonne : Finales

Mercredi 20 mai 2026 à FLEURY			
	Horaires	Club Recevant	Club Visiteur
Seniors District	18h15	BREUILLET FC 2	FLEURY 91 FC 3
Seniors Essonne	20h30	ULIS CO 1	FLEURY 91 FC 2

Samedi 30 mai 2026 à MASSY			
	Horaires	Club Recevant	Club Visiteur
U14	10h00	BRETIGNY FCS	MASSY 91 FC
U16	12h30	BRETIGNY FCS	FLEURY 91 FC
U18	15h00	RIS ORANGIS US	BRETIGNY FCS



Dimanche 31 mai 2026 à LARDY			
	Horaires	Club Recevant	Club Visiteur
+ 55 ans	09h30	MORANGIS CHILLY FC	FLEURY 91 FC
+ 45 ans	11h30	ST MICHEL FC 91	MORANGIS CHILLY FC
Vétérans	13h30	ST GERMAIN SAINTRY	MNVDB FC
CDM	15h30	DOURDAN SPORTS	VAL YERRES CROSNE

CALENDRIERS POUR 2026/2027

CDM, Vétérans et +45 ans

Courriel d'Ollainville AS demandant des horaires particuliers pour les équipes CDM, Vétérans et +45 ans pour jouer à 9h00 et 11h00.

Refus de la Commission.

L'horaire officiel pour les 3 catégories est 9h30.

De plus, le club d'OLLAINVILLE AS ne possède qu'un seul terrain homologué pour ces trois catégories.

COUPES ESSONNE FEMININE

FMI NON PARVENUES DU 2 MAI 2026

U15 F à 8

Match n° 55631024 * BONDOUFLE AMC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 26 mai 2026.

U18 F à 8

Match n° 55631028 * ORSAY BURES FC 1 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 26 mai 2026.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 55445138 * BRETIGNY FCS 1 / STE GENEVIEVE FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 55445194 * MNVDB FC 1 / ATHIS-MONS USO 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.



FMI NON PARVENUES DU 16 MAI 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 55445114 * MILLY GATINAIS FC 1 / BRETAGNE FCS 1 * U15 F à 8 * Poule A

Match n° 55445115 * STE GENEVIEVE FC 2 / ST MICHEL FC 91 1 * U15 F à 8 * Poule A

Match n° 55445170 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / MNVDB FC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54652388 du 21 mars 2026

ETAMPES FC 1 / BOISSY FC 91 1

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 5 mai 2026 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe d'ETAMPES FC 1.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 1.

Amende réglementaire à ETAMPES FC.

Match n° 54652426 du 16 mai 2026

EVRY FC 1 / ORSAY BURES FC 1

Demande d'EVRY FC de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 17h00.

Courriel d'EVRY FC.

Accord d'ORSAY BURES FC.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à EVRY FC pour demande tardive.

Seniors F à 8

Match n° 54928091 du 16 mai 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / DOURDAN SPORT 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de DOURDAN SPORT 1.

Amende réglementaire à DOURDAN SPORT.

U15 F à 8

Match n° 55445169 du 16 mai 2026

AIGLE FERTOISE 1 / PALAISEAU US 1 * Poule B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de PALAISEAU US 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à PALAISEAU US.



Match n° 55445171 du 16 mai 2026

ATHIS-MONS USO 2 / ETAMPES FC 2 * Poule B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 2.

Amende réglementaire à ETAMPES FC.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 10 MAI 2026

D4/A

Match n° 53712628 * ORSAY BURES FC 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

D5/C

Match n° 53715525 * ORSAY BURES FC 3 / PAYS LIMOURS ENT 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 53715526 * ATHIS-MONS USO 2 / AIGLE FERTOISE 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

FMI NON PARVENUES DU 17 MAI 2026

D3/A

Match n° 53711930 * EVRY FC 2 / AIGLE FERTOISE 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 53712634 * TREMLIN FOOT 1 / PORT. RIS ORANGIS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.



Match n° 53673421 du 10 mai 2026

LINAS MONTLHERY ESA 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Reprise du dossier.

Courriel de LINAS MONTLHERY ESA.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 26 mai 2026.

La Commission demande également aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 53711930 du 17 mai 2026

EVRY FC 2 / AIGLE FERTOISE 1 * D3/A

Demande d'EVRY FC de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 14h00.

Courriel d'EVRY FC.

Accord d'AIGLE FERTOISE.

Refus de la Commission (une rencontre U16 D3 prévue à 13h00).

Amende réglementaire à EVRY FC pour demande tardive.

Match n° 53712403 du 17 mai 2026

ETAMPES FC 1 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/B

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs le 12 mai 2026 à 20h32 pour jouer à 16h00.

Refus de la Commission (dernière journée du championnat) (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match à enjeu.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour demande tardive.

Match n° 53714026 du 17 mai 2026

BALLANCOURT/ITTEVILLE ENT 1 / WISSOUS FC 2 * D5/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de WISSOUS FC 2.

Amende réglementaire à WISSOUS FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge de WISSOUS FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 54652428 du 17 mai 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / BENFICA YERRES 1 * D5/A

Demande de PLATEAU SACLAY ES de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 18h00.

Refus de BENFICA YERRES.

Refus de la Commission (dernière journée du championnat) (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match à enjeu.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY ES pour demande tardive.

Match n° 53714027 du 17 mai 2026

VILLABE ETS 2 / SO VERTOIS 1 * D5/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de VILLABE ETS 2 entraînant le forfait général.



Amende réglementaire à VILLABE ETS pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Frais d'arbitrage (1) à la charge de VILLABE ETS (art. 17.1 du RSG du DEF).

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements (obligation non respectée, manque une équipe Seniors).

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 9 MAI 2026

D3/A

Match n° 53723403 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / IGNY AFC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

D3/B

Match n° 53723501 * VIRY CHATILLON ES 2 / RIS ORANGIS US 3

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 16 MAI 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54604490 * ETAMPES FC 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C

Match n° 54606636 * MONTGERON ES 2 / STE GENEVIEVE FC 3 * D4/C

D2/B

Match n° 53723506 * ULIS CO 2 / VIRY CHATILLON ES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Match n° 53722925 du 16 mai 2026

EVERY FC 2 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Demande d'EVERY FC de changement d'horaire via Footclubs le 12 mai 2026 à 23h57 pour jouer à 13h00.

Courriel d'EVERY FC.



Accord de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à EVRY FC pour demande tardive.

Match n° 53723068 du 16 mai 2026

BRETIGNY FCS 3 / PALAISEAU US 2 * D2/A

Demande de BRETIGNY FCS de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 12h00.

Accord de PALAISEAU US.

Refus de la Commission (dernière journée du championnat) (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match à enjeu.

Amende réglementaire à BRETIGNY FCS pour demande tardive.

Match n° 54604489 du 16 mai 2026

LISSOIS FC 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/C

Courriels de LISSOIS FC et de SAVIGNY FOOT CO signalant un résultat erroné sur la FMI.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

LISSOIS FC 2 : 0 but

SAVIGNY FOOT CO 2 : 2 buts

CHAMPIONNAT U15

Match n° 53720311 du 14 mars 2026

LINAS MONTLHERY ESA 1 / FLEURY 91 FC 1 * D1

Retour du dossier de la Commission Départementale de Discipline du 6 mai 2026 ayant décidé d'accorder un (1) match de suspension de terrain avec sursis à l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 1.

Match n° 53720336 du 16 mai 2026

BRUNOY FC 1 / ULIS CO 1 * D1

Demande de BRUNOY FC de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 15h00.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à BRUNOY FC pour demande tardive.



CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 10 MAI 2026

D2/A

Match n° 53719484 * PARAY FC 2 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

D2/B

Match n° 53719837 * DRAVEIL FC 1 / MASSY 91 FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 53719838 * ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

D3/A

Match n° 53719969 * EVRY COURCOURONNES 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

D3/B

Match n° 53720104 * DRAVEIL FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

D4/C

Match n° 54583583 * ULIS CO 2 / BALLAINVILLIERS AS 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 54704828 * MORSANG SUR ORGE FC 2 / TROIS VALLEES FC-OLLAINVILLE ENT 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.



FMI NON PARVENUES DU 17 MAI 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53719491 * VIRY CHATILLON ES 1 / ST MICHEL FC 91 1 * D2/A

Match n° 53720112 * JUVISY ACADEMIE 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * D3/B

Match n° 54584175 * JANVILLE LARDY ASL 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D

D1

Match n° 53719265 * TREMPLIN FOOT 1 / VIGNEUX FCO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 53719267 * ULIS CO 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

D4/C

Match n° 54583594 * BALLAINVILLIERS AS 2 / PLESSIS PATE ES 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 53720105 du 10 mai 2026

ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/B

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 26 mai 2026.

La Commission demande également aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 53719266 du 17 mai 2026

EVERY FC 2 / MENNECY CS 1 * D1

Courriel d'EVERY FC le 14 mai 2026 demandant à jouer à 17h00.

Courriel de MENNECY CS donnant son accord.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).



Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à EVRY FC pour demande tardive.

Match n° 53719843 du 17 mai 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * D2/B

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 12h00.

Refus de la Commission (dernière journée du championnat) (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match à enjeu.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour demande tardive.

Match n° 53719842 du 17 mai 2026

ETAMPES FC 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/B

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs le 12 mai 2026 0 20H33 pour jouer à 12h00.

Accord de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour demande tardive.

Match n° 53720109 du 17 mai 2026

EVRY FC 2 / DRAVEIL FC 3 * D3/B

Demande d'EVRY FC de changement d'horaire via Footclubs le 14 mai 2026 pour jouer à 15h00.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à EVRY FC pour demande tardive.

Match n° 54582392 du 17 mai 2026

TREMLIN FOOT 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 * D4/A

Demande de TREMLIN FOOT de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 15h00.

Accord de TROIS VALLEES FC.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à TREMLIN FOOT pour demande tardive.

Courriel de TREMLIN FOOT.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de TREMLIN FOOT 2.

La Commission demande un rapport sur la non-transmission de la FMI, le résultat ainsi que la composition de l'équipe à TROIS VALLEES FC pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 54582819 du 17 mai 2026

EVRY FC 4 / BENFICA YERRES 1 * D4/B

En accord avec le Comité Directeur, la Commission neutralise cette rencontre (match sans enjeu).



Match n° 54582821 du 17 mai 2026

ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 3 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Demande d'ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE de changement d'horaire via Footclubs le 13 mai 2026 pour jouer à 12h30.

Accord de BOISSY FC 91.

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match sans enjeu.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ARPAJON. EGLY.LA NORVILLE pour demande tardive.

Match n° 54583495 remis au 14 mai 2026

MAROLLES US FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D4/C

Courriel de BALLAINVILLIERS AS en date du 13 mai 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de BALLAINVILLIERS AS 2.

Amende réglementaire à BALLAINVILLIERS AS pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Match n° 54584171 du 17 mai 2026

LISSOIS FC 1 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D4/D

Demande de LISSOIS FC de changement d'horaire via Footclubs le 12 mai 2026 à 22h58 pour jouer à 12h00.

Courriel de LISSOIS FC.

Accord de MORANGIS CHILLY FC.

Refus de la Commission (dernière journée du championnat) (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match à enjeu.

Amende réglementaire à LISSOIS FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 10 MAI 2026

D2/A

Match n° 53718858 * RIS ORANGIS US 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 53718777 du 17 mai 2026

PARAY FC 1 / ST MICHEL FC 91 1 * D1

Demande de PARAY FC de changement de date via Footclubs le 15 mai 2026 pour jouer le 24 mai 2026.

Courriel de PARAY FC.

Accord de ST MICHEL FC 81.

Refus de la Commission (dernière journée du championnat) (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match à enjeu.

Amende réglementaire à PARAY FC pour demande tardive.



Match n° 53718865 du 17 mai 2026

LISSOIS FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/A

Demande de LISSOIS FC de changement d'horaire via Footclubs le 12 mai 2026 à 22h56 pour jouer à 14h00.

Courriel de LISSOIS FC.

Accord de MNVDB FC.

Refus de la Commission (dernière journée de championnat) (art. 10.3 du RSG du DEF).

Match à enjeu.

Amende réglementaire à LISSOIS FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 17 MAI 2026

D1

Match n° 54410340 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / SAVIGNY FOOT CO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour absence de la tablette.

Match n° 53717448 du 17 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D2/A

Courriel de BALLAINVILLIERS AS en date du 15 mai 2026 à 11h25 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de BALLAINVILLIERS AS 1.

Amende réglementaire à BALLAINVILLIERS AS pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

Match n° 53717896 du 17 mai 2026

ANTILLAIS VIGNEUX 1 / VILLIERS SUR ORGE FC 1 * D3/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VILLIERS SUR ORGE FC 1.

Amende réglementaire à VILLIERS SUR ORGE FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financière « forfaits »).

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 10 MAI 2026

Poule C

Match n° 54571416 * COURCOURONNES FC 4 / BREUILLET FC 4

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 26 mai 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2026

Poule B

Match n° 54571104 * VILLABE ETS 4 / OLLAINVILLE AS 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 26 mai 2026.

Match n° 54572719 du 17 mai 2026

BERGERIES AS 4 / BOUSSY-QUINCY FC 4 * Poule F

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 4.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

+55 ANS

Match n° 54574206 remis au 1^{er} mars 2026

VILLABE ETS 6 / ATHIS-MONS USO 6 * Poule A

Match non joué après le 17 mai 2026, la rencontre est neutralisée par la Commission.

Match n° 54575082 remis au 19 avril 2026

VILLABE ETS 7 / MORANGIS CHILLY FC 7 * Poule C

Match non joué après le 17 mai 2026, la rencontre est neutralisée par la Commission.